



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 28 mars 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.1 bis, 1.1.2, 1.2.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au 1.1.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Nicolas GUILLEMET (à partir du 0.2), M. Lazhar HAKKAR (à partir du 1.1.1), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 4.3), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Annie MENETRIER (à partir du 0.2 et jusqu'au 4.3), Mme Carine MICHEL (à partir et jusqu'au 1.1.1), M. Frank MONNEUR (à partir du 0.2), Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au 0.4), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (à partir du 1.1.1), Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (jusqu'au 7.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Nicole WEINMAN Beure : M. Auguste KOELLER Bousnières : M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Christophe CURTY (à partir du 1.1.1) Champagny : M. Claude VOIDEY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (représenté par M. Jean-Claude FORESTIER) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN Franois : M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET (à partir et jusqu'au 1.1.1), Mme Brigitte VIONNET (à partir du 1.1.1) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1), M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1), M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noiron : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 7.3) Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au 1.1.1 puis représenté par Mme Sophie ZECCHINI) Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au 3.2) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thisse : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE

Etaient absents : Arguel : M. André AVIS Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jacques MARIOT, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY Bousnières : M. Bertrand ASTRIC Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Chalezeule : M. Raymond REYLE Champoux : M. Thierry CHATOT Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Mme Françoise GILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE La Vèze : M. Jacques CURTY Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Montferrand-le-Château : Mme Séverine MONLLOR Novillars : M. Bernard BOURDAIS Pirey : M. Jacques COINTET Saône : Mme Maryse BILLOT Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants : G. VERRO, S. RUTKOWSKI, H. AKODAD, Y.M. DAHOUI, D. GENDRAUD, F. GERDIL-DJAOUAT, J.P. GOVIGNAUX, V. HINCELIN (à partir du 4.4), J. MARIOT (jusqu'au 1.1.1), C. MICHEL (à partir du 1.1.2), M. OMOURI, J. PANIER (à partir du 1.1.1), M. PEQUIGNOT, S. WANLIN, P. CHANEY, A. BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1), J.M. ROTH, J.P. DILLSCHNEIDER, F. GILLET, J. CURTY, B. BECOULET (à partir du 1.1.2), S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au 7.3), J.P. ISSARTEL (à partir du 3.3)

Mandataires : J.P. BASSELIN, J. CANAL, A. GHEZALI, F. FELLMANN, D. POISSENOT, J.L. FOUSSERET, J.C. ROY, C. DEVESA (à partir du 4.4), J.J. DEMONET (jusqu'au 1.1.1), E. DUMONT (à partir du 1.1.2), P. BONNET, M.N. SCHOELLER (à partir du 1.1.1), J.M. GIRERD, N. BODIN, A. KOELLER, B. VIONNET (à partir du 1.1.1), C. VOIDEY, R. DEMESMAY, C. PREIONI, P. CONTOZ, J. TARBOURIECH (à partir du 1.1.2), M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au 7.3), S. COURBET (à partir du 3.3)

Délibération n°2013/002058

Rapport n°2.1 - Tramway - Avenant n°2 au marché de fournitures en courants faibles - CFA I - Lot 2

Tramway - Avenant n°2 au marché de fournitures en courants faibles - CFA I - Lot 2

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Commission : Transports, Infrastructures, Déplacements

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 « AP-AE/CP Réalisation de la 1 ^{ère} ligne de tramway » (budget annexe Transports)	Montant de l'AP-AE : 228 M€, Valeur juin 2008. Vérification a été faite de la faisabilité financière pour un projet à 228 M€ (valeur juin 2008) avec une tolérance de 5 %. Montant du CP 2013 : 120 386 668 € Montant de l'opération : <ul style="list-style-type: none">• sur année 2013 : 4 900 € HT• sur la période : 4 900 € HT

Résumé :

Dans le cadre du marché de fournitures des systèmes « courants faibles » CFA I pour la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon, il est proposé de signer un avenant n°2 permettant la mise en peinture des caméras, également achetées sur le lot n°2 « Matériel informatique standard et caméras IP ».

Cet avenant n°2, d'un montant de 4 900 €, augmentera la valeur du lot n°2 attribué de 6,98 %.

Le marché de fournitures des systèmes « courants faibles » CFA I a été notifié le 4 avril 2012 ; le lot n°2 « Matériel informatique standard et caméras IP » a été attribué à la société BECHTLE pour 193 959 € HT.

Par délibération du 15 novembre 2012, le Président a été autorisé à signer un 1^{er} avenant de 8 646 € HT.

La présente proposition d'avenant n°2 a pour objet l'intégration d'un nouveau produit, référencé 2.35, permettant la mise en peinture des caméras extérieures IP (référence 2.16 du bordereau de prix).

En effet, cette peinture permettra une intégration plus discrète dans l'environnement urbain des caméras extérieures.

Le coût unitaire est de 140 € HT.

Il est retenu une quantité de 35 exemplaires de caméras IP extérieures (référence 2.16) à traiter.

Le montant de l'avenant n°2 est de 4 900 € HT, soit une augmentation cumulée (c'est-à-dire avenant n°1 et avenant n°2) de 6,98 % du montant du marché initial.

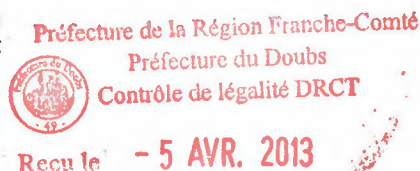
La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 7 mars 2013, a émis un avis favorable sur cette proposition d'avenant n°2.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 au marché de fournitures des systèmes « courants faibles » CFA I, lot 2, au titre de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116
Contre : 0
Abstention : 0



Pour extrait conforme,

Le Président

Avenant n°2 au marché de fournitures en courants faibles « CFA I »
Lot 2 « Matériel informatique standard et caméras IP »

Identification de la personne publique qui a passé le marché et du titulaire

Personne publique :

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
4, rue Gabriel Plançon - La City
25043 Besançon Cedex

Titulaire du marché :

Société BECHTLE DIRECT France
Le XENIUM
30 rue des VERGERS
67 120 MOLSHEIM

Marché n°12/02 : approuvé par délibération du 17 février 2012 et notifié le 4 avril 2012

Objet du marché : Marché de fournitures en « courants faibles » - CFA I - Lot 2

Montant du marché initial : 193 959,50 € HT, soit 231 975,56 € TTC.

Avenant n°1 : 8 646 € HT, soit 10 340,62 € TTC.

Objet de l'avenant n°2

Le présent avenant n°2 a pour objet l'intégration d'un nouveau produit, référencé 2.35, permettant la mise en peinture des caméras extérieures IP (référence 2.16 du bordereau de prix)
En effet, cette peinture permettra une intégration plus discrète dans l'environnement urbain des caméras extérieures.

Le coût unitaire est de 140 € HT.

Il est retenu une quantité de 35 exemplaires de caméras IP extérieures (référence 2.16) à traiter.

Montant global de l'avenant

Le montant de l'avenant n°2 est de 4 900 € HT, soit une augmentation cumulée (c'est-à-dire avenant n°1 et avenant n°2) de 6,98 % du montant du marché initial

Le montant du marché est ainsi porté à 207 505,50 € HT

Pour la société BECHTLE DIRECTE France

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET